



Secrétariat Général

Direction générale des  
ressources humaines

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

---

## **Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session 2013**

CAPEPS RESERVE

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**Rapport de jury présenté par MME DEBUCHY  
Présidente de jury**

## SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	2
LISTE DES MEMBRES DU JURY.....	3
STATISTIQUES GENERALES.....	4
EPREUVE D'ADMISSIBILITE	
DOSSIER RAEP.....	6
EPREUVE D'ADMISSION	
EPREUVE D'ENTRETIEN.....	11

**Présidente de jury : VALERIE DEBUCHY**  
**Inspectrice Générale de l'Education Nationale**

**« LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA  
RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY »**

## AVANT PROPOS

Les recrutements des concours réservés sont ouverts dans le cadre des dispositions de la loi (dite loi Sauvadet) n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

La note de service N°2012-200 du 17-12-2012 publiée au BO N°47 du 20-12-2012 organise et délimite l'épreuve des concours réservés pour le recrutement de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive.

Ces références institutionnelles ont constitué la base du travail du jury et ont cadré les modalités de passation de l'épreuve.

Le concours de recrutement s'est déroulé dans un souci permanent de garantir l'équité de traitement des candidats et le respect de la loi Sauvadet, en construisant une véritable cohésion et une culture commune chez l'ensemble des membres du jury.

Les différents profils et parcours professionnels des candidats ont été réellement pris en compte sans à priori, tant pour l'admissibilité (sur dossier RAEP) que pour l'admission.

Le jury a su valoriser les potentialités chez les candidats qui avaient une « distanciation » par rapport à leurs études initiales et/ou leurs parcours professionnels. De même les apports, la spécificité ainsi que la richesse du parcours professionnel ont été des points d'appui permanents.

Il est en effet attendu que les candidats fassent preuve d'un bon niveau d'analyse réflexive en mettant en corrélation les attentes institutionnelles, les connaissances pédagogiques et didactiques dans le contexte d'un établissement du second degré, au service de la réussite de tous les élèves. Il est également attendu que le parcours professionnel de chaque candidat soit considéré comme un réel point d'appui qui révèle des compétences acquises et un engagement sans faille dans le service public d'éducation.

Au-delà de la nécessité de donner un sens au métier de professeur d'EPS exerçant dans un établissement scolaire du second degré, le jury attendait également que le candidat montre sa capacité à prendre en compte la diversité des élèves qui lui sont confiés par des adaptations pédagogiques et didactiques, de façon à ce que chacun d'entre eux atteigne les niveaux de compétences attendues par l'Institution.

Dans le cadre du recrutement de professeurs certifiés d'éducation physique et sportive par le concours réservé, la diversité et singularité des parcours s'avèrent **une richesse** mais **nécessitent une approche distanciée, une prise de recul, une mise en perspective de sa professionnalité et compétences professionnelles**, qui s'opérationnalisent dans la présentation d'une réalisation pédagogique **pertinente quant aux choix et articulations qu'elle sous-tend**.

La présidente, au nom du directoire du concours, remercie chaque membre du jury pour s'être pleinement investi dans la mise en œuvre de cette 1<sup>ère</sup> session du concours réservé. Que chacune et chacun soit remercié pour son engagement professionnel et personnel, tout autant que pour la qualité de son travail.

Ce rapport traduit cet engagement sans faille du jury, et sa volonté de permettre aux futurs candidats, certes de se préparer à la session 2014, mais aussi de s'inscrire dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

**SESSION 2013****CAPEPS RESERVÉ D'EPS****Présidente:**

MME DEBUCHY VALERIE IGEN PARIS

**Vice-présidente**

MME JEANNE ROSE MICHELE IGEN PARIS

**Secrétariat du concours:**

M. HALAIS DIDIER Professeur agrégé CN VERSAILLES

M. ANDRIEUX PHILIPPE Professeur certifié HC PARIS

<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Académie</b>
MME	ALLAIN	CELINE	Professeur agrégé CN	POLYNESIE FRANCAISE
MME	AMADEUF	ANNIK	IA-IPR	NANCY-METZ
M.	BARTH	REGIS	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
MME	BELLIERE	SOPHIE	Professeur certifié CN	CAEN
M.	BONNIN	LAURENT	Professeur agrégé CN	POITIERS
M.	BUTTIFANT	MICHEL	IA-IPR	RENNES
MME	CLARIANA	BLANDINE	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	CROMBEZ	CHRISTIAN	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	DAULL	EMMANUEL	Professeur certifié HC	PARIS
MME	DODANE	CATHERINE	IA-IPR	BESANCON
MME	ESCRIBE	EMMANUELLE	Professeur certifié HC	LIMOGES
MME	EVAIN	DELPHINE	IA-IPR	NANTES
MME	FLEURIAULT	PATRICIA	Professeur certifié HC	NANTES
M.	FREROT	PATRICK	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
MME	GARNIER	SOPHIE	IA-IPR	VERSAILLES
M.	GASTELAIS	PIERRE	Professeur agrégé CN	ROUEN
M.	JANICOT	JEAN-CLAUDE	IA-IPR	LIMOGES
M.	JOSSET	ERIC	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	JOURDAIN	ERIC	Professeur certifié HC	CORSE
M.	JOUSSET	SYLVAIN	Professeur certifié HC	BORDEAUX
M.	LEDOUX	RAPHAEL	Professeur certifié HC	VERSAILLES
MME	MEDOC	CAMILLE	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
M.	MESTEJANOT	DIDIER	IA-IPR	MONTPELLIER
M.	MONNOT	JEAN-JACQUES	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	PERSYN	HELENE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	RINGARD	ISABELLE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	RIOTTE	ANNIE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	ROLAN	MATHIEU	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	SAMYN	ERIC	Professeur bi-admissible	AMIENS
M.	SAUTON	DAVID	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	THEVENOT	JEAN-CHARLES	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	TREHET	BRUNO	IA-IPR	PARIS
MME	VALLET	DANIELE	Professeur agrégé CN	BESANCON
MME	VOLANT	NATHALIE	Professeur agrégé HC	POLYNESIE FRANCAISE

# STATISTIQUES GENERALES

2013

## CONCOURS RESERVE PUBLIC

	INSCRITS	%	DOSSIERS RAEP	%	ADMISSIBLES	%	ADMIS	%
<b>FEMMES</b>	201	26.28%	95	31.46%	63	37.72%	19	34.55%
<b>HOMMES</b>	478	73.58%	207	68.54%	104	62.28%	36	65.45%
<b>TOTAUX</b>	679	100.00%	302	100.00%	167	100.00%	55	100.00%

## CONCOURS RESERVE PRIVE

	INSCRITS	%	DOSSIERS RAEP	%	ADMISSIBLES	%	ADMIS	%
<b>FEMMES</b>	185	26.28%	128	27.06%	30	28.30%	8	22.85%
<b>HOMMES</b>	518	73.58%	344	72.73%	76	71.70%	27	77.15%
<b>TOTAUX</b>	197	100.00%	121	100.00%	106	100.00%	35	100.00%

	AGREG INT	CAER
<b>MOYENNE DES ADMIS</b>	<b>16.30</b>	<b>16.15</b>
<b>NOMBRE DE POSTE MIS AU CONCOURS</b>	<b>55</b>	<b>35</b>
<b>NOMBRE DE POSTE ATRIBUÉS</b>	<b>55</b>	<b>35</b>
<b>MOYENNE DU DERNIER ADMIS</b>	<b>13.35</b>	<b>14.05</b>

# **EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

**Le dossier de reconnaissance des acquis de  
l'expérience professionnelle**

# **1. Cadre général de l'épreuve d'admissibilité et attentes du jury.**

Le contenu et la forme du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sont définis par la note de service n°2012-200 du 17-12-2012.

Il est attendu des candidats qu'ils respectent les indications de mise en forme. La qualité de l'expression et la maîtrise des règles de syntaxe et d'orthographe constituent une dimension incontournable de la recevabilité du dossier.

Le dossier est construit et structuré afin, certes, de répondre aux attendues de l'épreuve, d'en faciliter sa lecture mais également d'en comprendre et d'en extraire son esprit, ses fondements, son sens dans le cadre de l'exercice d'une mission d'éducation.

L'épreuve **consiste** :

- à présenter et mettre en relief un parcours et un engagement professionnel authentiques, portés par des convictions en matière d'enseignement,
- à valoriser des compétences acquises et utiles à l'enseignement de l'EPS dans un établissement du second degré,
- à questionner de manière éthique et responsable son activité professionnelle,
- à identifier son profil et son identité professionnels et porter un regard distancié sur ses compétences en matière d'enseignement,
- à clarifier, argumenter et s'interroger sur les fondements et choix de son action didactique et pédagogique,
- à mettre en évidence et commenter les procédures d'apprentissages et modalités d'évaluation choisies au regard de la réussite de tous.

L'épreuve **nécessite** :

- des capacités pour problématiser ses expériences et mettre en lumière des thématiques caractérisant et personnalisant le cheminement professionnel du candidat,
- des capacités pour concevoir et argumenter sa démarche d'enseignement, en tenant compte de la diversité et de la singularité du public concerné, en référence aux compétences visées par l'Institution de référence,
- une préparation et des connaissances actualisées concernant le référentiel métier du professeur d'EPS, une maîtrise des enjeux et références liées à l'activité didactique et pédagogique dans un établissement scolaire du second degré.

L'épreuve **révèle** :

- des capacités à structurer un propos authentique, cohérent et fluide, dont la pertinence entre les deux parties est révélée par le candidat,
- des capacités à communiquer de manière synthétique à l'écrit, l'architecture du propos révélant des problématiques professionnelles ou éducatives,
- des capacités pour valoriser des compétences professionnelles acquises et relatives à l'activité d'enseignement, pour établir des projections et exploitations dans le cadre de l'exercice du métier d'enseignant d'EPS dans un établissement du second degré,
- des capacités à réfléchir de manière articulée et distanciée sur l'activité d'enseignement et d'apprentissage, qui prennent en compte l'identité plurielle du contexte et affirment la mise en relation des différents paramètres constitutifs de l'acte d'enseignement,
- des valeurs et convictions qui questionnent l'activité professionnelle de l'enseignant de manière éthique, responsable et efficace.

## **2. Prestations réalisées par les candidats et facteurs de réussite.**

### **Le dossier RAEP**

La plupart des dossiers présentés étaient rigoureusement renseignés dans la forme attendue. Néanmoins, certains facteurs d'appréciation permettant d'identifier différents niveaux de prestations concernant les dossiers des candidats ont été discriminants au regard des attentes du jury.

#### **➤ *Le dossier est sommaire et inexploitable lorsqu'il se limite à :***

- Un manque de lisibilité du dossier rendant complexe l'extraction d'éléments clés par les jurys.
- une énumération d'expériences professionnelles prioritairement caractérisée par leur multiplicité et la diversité des structures d'accueil,
- une juxtaposition d'activités pédagogiques qui ne révèlent pas les conditions de l'enseignement,
- une évocation des difficultés rencontrées omettant la présentation de solutions adéquates,
- un formalisme des propos didactiques et pédagogiques décontextualisés,
- une présentation d'annexes, nombreuses, qui émanent plutôt du contexte que de l'activité réelle du candidat,
- une présentation de réalisations professionnelles effectuées parfois hors du domaine de l'enseignement ou de la formation,
- une mise en forme exigée par la note de service non respectée et une authentification des documents par le supérieur hiérarchique non réalisée.

#### **➤ *Le dossier est descriptif et superficiel lorsqu'il présente :***

- une approche chronologique du parcours professionnel sans relief, sous forme d'étapes successives ; la description narrative de ce parcours s'appuie insuffisamment sur les expériences vécues pour préciser les compétences professionnelles construites,
- des références institutionnelles, didactiques et pédagogiques d'ordre général, peu exploitées dans le contexte d'enseignement choisi par le candidat,
- une réalisation pédagogique illustrée de manière narrative et anecdotique, globalement située dans un contexte évoqué à travers des traits caractéristiques généraux, sans mise en relation entre les différents projets de la structure,
- des mises en situation d'élèves/d'adultes, qui restent prioritairement centrées sur un élève / adulte générique ; le candidat commente principalement les conditions matérielles du ou des dispositifs pédagogiques mis en place ; l'activité d'apprentissage est absente dans des situations décrites de manière imprécise tant dans leur but, leur évolution, que leur évaluation,
- des interventions pédagogiques évoquées de façon superficielle, peu révélatrices d'une adaptation au contexte,
- des annexes souvent nombreuses et dont la relation avec le propos présenté reste formelle,
- un manque de lisibilité du dossier qui rend complexe la lecture et l'extraction des données essentielles par le jury et ne permettant pas de comprendre les intentions éducatives et choix mis en œuvre par le candidat.

#### **➤ *Le dossier est cohérent lorsqu'il explique et justifie :***

- les liens entre la multiplicité et la diversité des expériences vécues et le développement de compétences professionnelles utiles et exploitables en milieu scolaire. Le candidat a su dépasser l'énumération pour investir le futur métier d'enseignant d'EPS et ses exigences. Le cheminement professionnel est explicité à travers une architecture choisie par le candidat, mettant en lumière un profil, ponctuant une évolution, précisant un ou des temps forts de son parcours...etc,
- une démarche d'enseignement clairement identifiée, adaptée au public concerné, présentée et justifiée dans un cadre personnel ; elle s'ancre de manière réaliste sur les caractéristiques du contexte et du public concerné et fait état de choix didactiques étayés, en référence à des objectifs bien identifiés; les notions de « réussite de tous » et de « traitement de l'hétérogénéité » sont affichées, sans pour autant comme valeurs fondamentales.
- les interventions pédagogiques et choix des méthodes en fonction des caractéristiques globales du public,



- son propos par le biais des pièces jointes, qui l'illustrent et le confortent ; les documents annexes font prioritairement état de propositions du candidat, sans surcharger inutilement ou formellement le dossier.

A ce niveau, un plan, un cadre de présentation globale choisis par le candidat aide à la compréhension du dossier ; l'usage de tableaux synthétiques (annexes), la mise en évidence de thématiques personnelles (mot ou éléments clefs en gras)...sont autant de moyens qui permettent une meilleure lisibilité du dossier et une communication efficace.

➤ **Le dossier est pertinent lorsqu'il argumente :**

- une conception du métier d'enseignant à travers les expériences vécues, définissant ainsi une identité professionnelle avérée ; le candidat est capable de précision sur une formation nécessaire à son futur engagement (compétences construites et à conforter) ; il définit des thématiques personnalisées qui l'animent et fondent son engagement; les expériences professionnelles sont analysées et débouchent sur un apport particulier en rapport avec l'enseignement de l'EPS dans un établissement du second degré,
- un lien explicite entre le parcours professionnel et le choix de la réalisation pédagogique présentée ; le candidat problématise la présentation, est capable d'identifier des enjeux professionnels et éducatifs,
- chaque expérience professionnelle fait l'objet d'une analyse et débouche sur un apport particulier en rapport avec l'enseignement de l'EPS.
- une conception du rôle de l'enseignant et de l'activité d'apprentissage des publics concernés. L'ensemble du dossier révèle la capacité d'analyse du candidat et atteste d'une mise en relation riche des différents paramètres constitutifs de l'acte d'enseignement. Les compétences pédagogiques de régulation et différenciation pédagogique sont investies en fonction de la diversité et singularité des publics. Les réalisations pédagogiques montrent la réalité des transformations des élèves sur les plans moteur, méthodologique et social. La notion d'apprentissage est davantage au cœur de la préoccupation du candidat. Les différentes formes de l'évaluation apparaissent comme des outils au service de la réussite de tous.
- A ce niveau, l'architecture du document est personnalisée avec une organisation du fond qui permette une communication efficace avec le jury ; les documents annexés sont des outils efficaces et authentiques et personnels (synthèse des différents projets, synthèse du cycle de formation, cadre de leçon, cadre de l'intervention, fiches de travail,...etc) ; ils aident à mettre en évidence la démarche d'enseignement utilisée.
- Le candidat ayant un parcours atypique a su dépasser l'énumération, le récit linéaire de son expérience professionnelle pour se projeter dans son nouveau métier. Il a su mettre en cohérence et en synergie son parcours pour révéler une identité professionnelle qui apporte une plus-value aux élèves.

**Remarque :**

Le dossier ne fait pas l'objet d'une notation mais permet au jury de proposer la liste des candidats admissibles. Pour la session 2013, l'admissibilité d'un candidat a reposé sur un dossier à minima construit de manière cohérente.

**3. Conclusion.**

Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle s'avère être **le support personnalisé pour formuler le sujet et des questions au cours de l'épreuve d'admission.**

Aussi, l'authenticité du dossier et l'exploitation réaliste et personnelle des expériences professionnelles sont autant d'atouts permettant de révéler les compétences du candidat validées dans le cadre de ce recrutement, sans pour autant le mettre en difficulté avec des conceptions et mises en œuvre qui le dépasseraient.

Par conséquent, l'élaboration du dossier impose un travail de formalisation et d'analyse approfondi de son parcours professionnel au regard des exigences du référentiel métier d'enseignant d'EPS afin :

➤ **De personnaliser le dossier en l'appuyant sur des thématiques professionnelles choisies, des problématiques éducatives**, qui soutiennent sa conception et la relation entre ces deux parties, mettent en lumière et délimitent les compétences développées, définissent une identité professionnelle construite à travers le parcours présenté, affirment des valeurs et des convictions personnelles relatives à un engagement éthique et responsable dans le service public,

➤ **De mettre en exergue les fondements de sa démarche d'enseignement ou de formation**, en argumentant les choix réalisés, relatifs à un public caractérisé dans un contexte particulier, et générateurs de transformations recherchées et précisées. Parmi l'ensemble des paramètres déterminants une action d'enseignement ou de formation, il est attendu que le candidat cible et mette en synergie les points essentiels, qui lui ont permis de choisir des procédures d'enseignement adaptées et d'optimiser les apprentissages de tous et de chacun. La proposition d'outils fonctionnels et concrets (tableaux synthétiques, outils pédagogiques...en annexe) témoigne d'une recherche de cadre fonctionnel pour optimiser son activité diagnostique, de planification et de mesure des effets produits. Ainsi, la réalisation de ce travail de réflexion nécessite de faire le point sur les outils personnalisés, propices à l'exercice efficace du métier d'enseignant.

➤ **De consolider son architecture**, tout en respectant la forme exigée par la note de service, afin de mieux en comprendre **son sens global**; par exemple : prévoir un sommaire, annoncer un plan, structurer des paragraphes, mettre en évidence des points essentiels (gras, souligné, italique, couleur, espacement, encadré, etc...),

Une mise en forme professionnelle (synthèse des différents projets de classe, de cycle, de leçon, fiches de travail,...) permettant de mettre en évidence la démarche d'enseignement du candidat.

Dans le cadre du recrutement de professeurs certifiés d'éducation physique et sportive par le concours réservé, la diversité et singularité des parcours s'avèrent **une richesse** mais **nécessitent une approche distanciée, une prise de recul, une mise en perspective de sa professionnalité et compétences professionnelles**, qui s'opérationnalisent dans la présentation d'une réalisation pédagogique **pertinente quant aux choix et articulations qu'elle sous-tend**.

# **EPREUVE D'ADMISSION**

## **L'épreuve d'entretien**

# 1. Cadre général de l'épreuve d'admission et attentes du jury.

L'épreuve d'admission est une épreuve d'entretien avec un jury, composé de deux membres, d'une durée totale de soixante minutes maximum, avec un temps de préparation préalable de trente minutes.

Cette épreuve comporte deux parties :

➤ Une première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum), suivie d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange vise à préciser, à approfondir, à mettre en perspective des éléments ou certains propos contenus dans le dossier. Cette partie de l'épreuve permet de mettre en exergue les compétences professionnelles du candidat, construites pendant ses années d'expériences, mobilisables dans l'exercice du métier de professeur d'éducation physique et sportive, au service de la réussite de tous les élèves dans un établissement scolaire du second degré.

Il s'agit de valoriser **les compétences professionnelles acquises** au regard du référentiel métier, de mettre en lumière **une réelle identité professionnelle**,

Le jury a apprécié la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat, son aptitude à mettre en lumière les compétences construites dans son parcours professionnel (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, sociales....) pour la réussite de tous les élèves.

➤ Une seconde partie consiste en une réponse argumentée du candidat au sujet donné par le jury (dix minutes maximum), suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange questionne également **la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et l'analyse des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.**

Les champs de questionnement (classe, établissement scolaire, système éducatif) ont permis au jury de situer progressivement le candidat dans son niveau d'engagement professionnel au regard des différentes missions qui incombent aux professeurs d'EPS et aux enseignants en général.

L'épreuve **consiste** :

- à faire preuve d'un engagement authentique, porté par des convictions, adossé à une posture et éthique professionnelles identifiables,
- à donner un sens personnel au métier de professeur d'EPS exerçant dans un établissement scolaire du second degré,
- à affirmer des capacités d'analyse et de réflexion permettant d'explorer les différentes dimensions du parcours professionnel et du métier de professeur d'EPS (dans le système éducatif, dans l'établissement, dans la classe),
- à porter un regard distancié sur ses compétences et sa démarche d'enseignement, en justifiant de façon argumentée les choix didactiques et pédagogiques effectués.

L'épreuve **nécessite** :

- des capacités pour concevoir et mettre en œuvre, ou le cas échéant projeter, de manière singulière un enseignement, en tenant compte de la diversité des élèves du second degré (ou adultes en formation le cas échéant) au regard d'un contexte scolaire (ou lieu de formation) référé aux compétences visées par l'Institution,
- des connaissances actualisées concernant les enjeux du système éducatif, la discipline de l'éducation physique et sportive (notamment les textes réglementaires : programmes nationaux et évaluations aux examens, sécurité des élèves, etc) et sur l'élève en activité d'apprentissage en éducation physique et sportive.

L'épreuve **révèle** :

- des capacités à écouter, prendre du recul, se positionner, se remettre en question,
- des qualités pour mettre en relief et valoriser des compétences acquises avec honnêteté et réalisme et des dispositions à se projeter, se former, innover,
- des capacités à communiquer de manière claire et synthétique, à construire des propos structurés,
- des capacités pour répondre aux questions, en mobilisant des connaissances professionnelles approfondies et non formelles, ancrées sur des conceptions relatives à l'activité d'enseignement de l'enseignant et l'activité d'apprentissage de l'élève.

L'épreuve constitue l'unique note attribuée au candidat pour l'obtention du concours, elle a donc pour le jury une fonction classante et décisive.

Elle permet au final d'apprécier la capacité du candidat à concevoir son projet d'enseignement, à le mettre en œuvre et à mesurer son degré d'engagement professionnel.

Certains candidats ont bien perçu les exigences de l'épreuve en répondant dans un premier temps à la présentation du dossier RAEP et dans un second temps à la question posée. D'autres, malgré un libellé de l'épreuve suffisamment clair pour guider les candidats, n'ont pas perçu les enjeux de l'épreuve en ne mettant pas assez en évidence les compétences professionnelles construites pendant leurs années d'expériences professionnelles au service de la réussite des élèves dans un contexte institutionnel et local parfaitement connus. Pour cela, la connaissance et la compréhension des **enjeux actuels du système éducatif** (décrochage scolaire, numérique, violence, sport scolaire, orientation des élèves, réforme du lycée, élèves en situation de handicap, le socle commun, égalité filles - garçons, aménagement des rythmes scolaires, expérimentations, partenariats...) s'avèrent être une base nécessaire à la réussite des candidats.

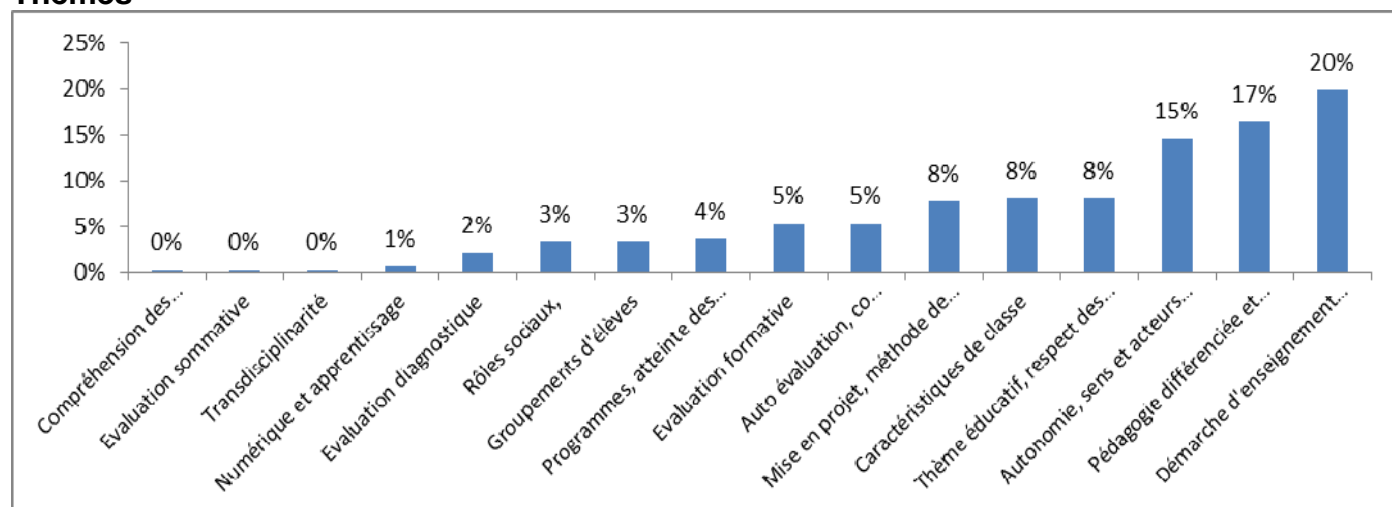
Le jury a apprécié d'avoir face à lui un candidat faisant preuve d'un bon niveau d'analyse et de réflexion permettant d'explorer les différentes dimensions du métier de professeur d'EPS (dans le système éducatif, dans l'établissement, dans la classe).

Il était attendu de faire preuve d'un engagement réfléchi (dépasser les constats, le descriptif, l'anecdotique), d'une ouverture d'esprit, de porter un regard argumenté et distancié sur sa propre démarche d'enseignement et de justifier les choix didactiques et pédagogiques effectués.

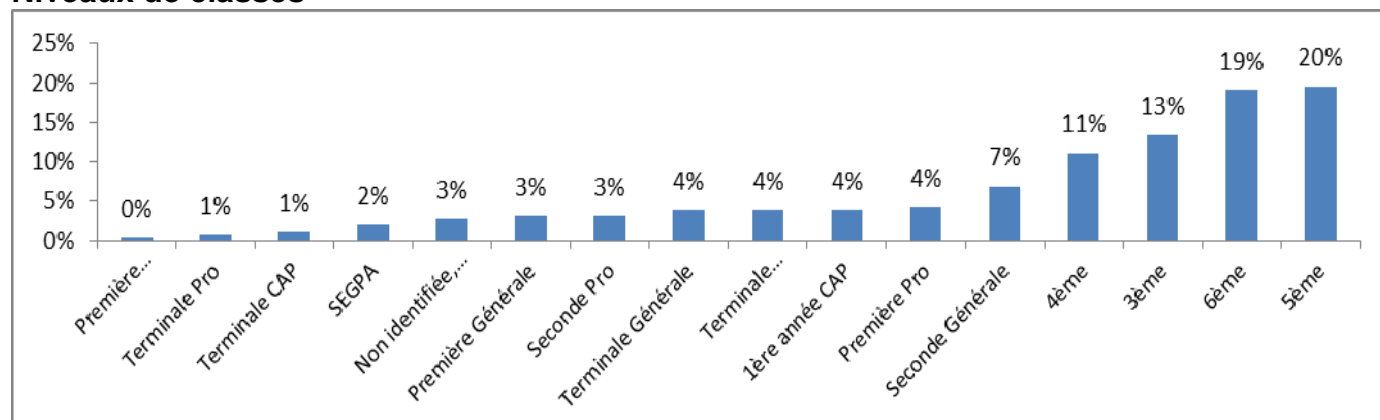
Au-delà de la nécessité de donner un sens au métier de professeur d'EPS exerçant dans un établissement scolaire du second degré, le jury attendait du candidat sa capacité à prendre en compte la diversité des élèves qui lui sont confiés par des adaptations pédagogiques et didactiques, de façon à ce que chacun d'entre eux atteigne les niveaux de compétences attendues par l'Institution.

## 2. Traitement statistiques des questions posées.

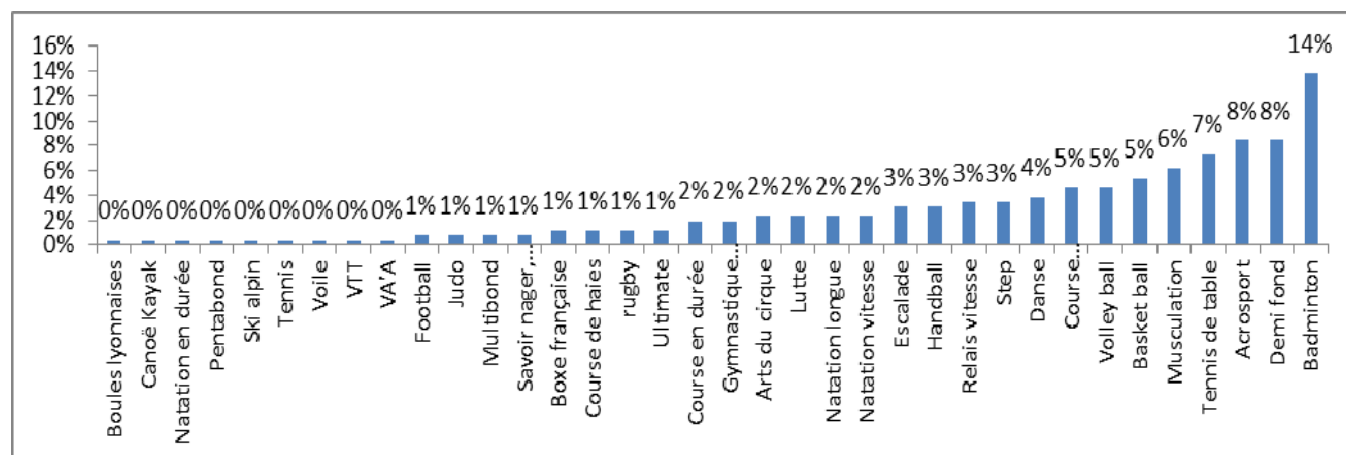
### Thèmes



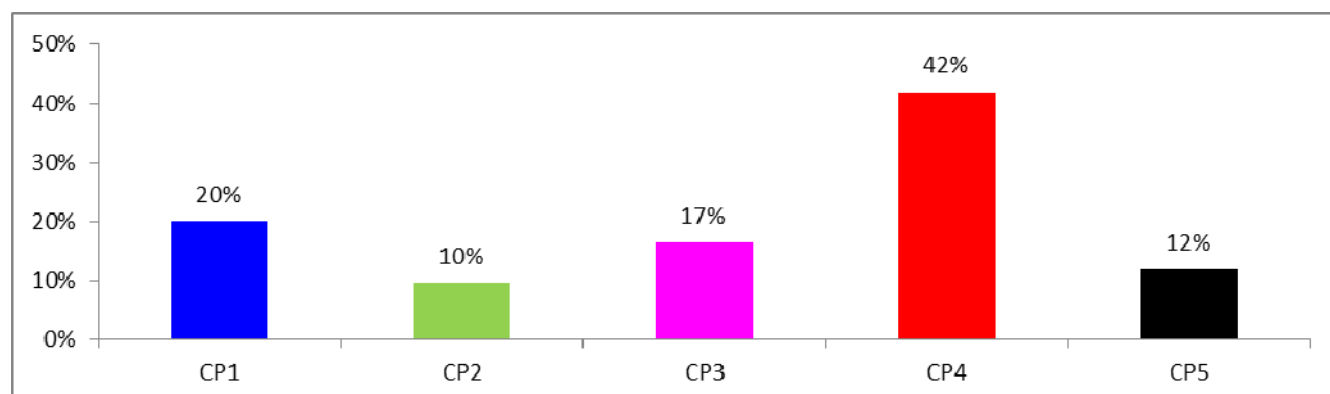
### Niveaux de classes



## APSA support



## Compétences Propres



### 3. Prestations réalisées par les candidats.

Au cours de cette épreuve, les membres du jury se sont attachés à :

- contrôler et identifier la posture du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier d'enseignant d'EPS,
- valider la démarche d'enseignement proposée par le candidat, référée à la thématique de la question posée par le jury.

Les facteurs d'appréciation de l'épreuve permettent d'identifier différents niveaux de prestations :

➤ **Les propositions et réponses du candidat sont non recevables** : les exposés sont incohérents ou excentrés de la thématique du sujet. Le candidat évoque, programme son action en dehors des normes institutionnelles en vigueur, son intervention met les élèves en danger, ses propos s'avèrent peu respectueux de la déontologie du métier,

La proposition d'une réalisation pédagogique formelle, en dehors du contexte d'exercice et de la thématique identifiée par le jury s'est avérée être une prestation non recevable.

➤ **Les propositions et réponses du candidat révèlent des compétences à animer des séquences d'enseignement** : un exposé narratif restitue et rend compte d'éléments déjà présents dans le dossier, sans prise de recul. La démarche d'enseignement présentée reste standardisée, en relation formelle avec la thématique. Le candidat conçoit son activité avec une centration prioritaire sur des à priori fonctionnels de

l'activité sportive, met en action un groupe indifférencié dans le cadre strict de l'activité sportive, se positionne comme unique gestionnaire du groupe et de son activité.

➤ **Les propositions et réponses du candidat révèlent des compétences à construire et justifier un enseignement en référence à un contexte institutionnel connu et appréhendé :** l'exposé clarifie le sens donné à son parcours professionnel et la mise en perspective de quelques compétences professionnelles. La démarche d'enseignement s'organise en intégrant la définition de la thématique ; le candidat choisit des objectifs d'apprentissage au regard d'un élève / adulte générique, organise son action par rapport aux caractéristiques globales de ce public ; il s'implique et articule sa démarche de manière pertinente au regard de la connaissance et de l'application des principaux textes de référence du contexte institutionnel (programmatique, sécuritaire et certificatif).

➤ **Les propositions et réponses du candidat révèlent des compétences à concevoir et argumenter un enseignement dans un contexte spécifique mettant en synergie** différents groupes d'élèves ou d'adultes qui sont en apprentissages prioritairement moteurs dans une activité physique sportive et artistique, un contexte spécifique où des données significatives sont extraites et exploitées, un système institutionnel où des orientations éducatives sont prélevées. Les exposés mettent en exergue un sens cohérent donné par le candidat au métier de professeur d'EPS en établissement scolaire, fondé sur la prise en compte des différentes responsabilités et compétences qu'il sous-tend; ils argumentent une démarche d'enseignement expliquée et cohérente, en relation avec des choix didactiques et pédagogiques articulées et déclinant la thématique de la question. Le candidat formalise des objectifs précis dans un contexte singulier, sait les positionner dans un continuum de formation. Il organise son intervention par rapport à la diversité des élèves ou adultes, s'engage dans son activité en toute connaissance d'une progression des apprentissages en référence au curriculum du programme. Le candidat fait preuve de curiosité et sait élargir ses références réglementaires pour étayer ses choix.

➤ **Les propositions et réponses du candidat révèlent des compétences à concevoir et argumenter un enseignement dans le système éducatif.** Les enjeux et axes prioritaires de la politique éducative sont connus et exploités, donnent lieu à des choix d'orientations éducatives pertinentes par rapport au contexte spécifique et sont opérationnalisées dans le cadre d'une problématique singulière fondant l'activité d'enseignement du professeur et d'apprentissage des élèves.

Les exposés du candidat affirment une projection dans le métier, déclinent la thématique de manière plurielle au cœur de sa démarche d'enseignement. Le candidat conçoit son action éducative de façon explicite, pertinente et référencée en sélectionnant des informations (relatives aux textes réglementaires, à l'analyse du contexte, aux élèves en activité d'apprentissage en Education Physique et Sportive), en les mettant en relation pour afin d'opérer des choix visant à optimiser l'efficacité de son enseignement.

Ses interventions variées sont organisées au regard d'un élève / adulte, acteur de sa formation. Le candidat fait preuve d'ingéniosité didactique et pédagogique, valorisant tant les acquisitions motrices que sociales et méthodologiques. Il sait ajuster ses propositions, prendre des positions de manière distanciée, s'engager en mettant en lumière des convictions quant à la diversité des apprentissages en éducation physique et sportive ; il est capable d'innovation.

## **Remarques:**

Les champs de questionnement du jury ont systématiquement fait appel à des connaissances et analyse de l'activité d'apprentissage des élèves en EPS dans une classe, en interrogeant le fonctionnement d'un établissement du second degré en relation avec les enjeux, valeurs et problématiques actuels du système éducatif.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie d'épreuve compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Les membres du jury se sont attachés à systématiquement rappeler aux candidats les modalités de l'épreuve à leur accueil et ponctuer ses différents temps.

## **4. Première partie de l'épreuve : présentation du dossier RAEP par le candidat et échange avec le jury.**

➤ **La présentation du dossier RAEP (10' maximum).**

Les caractéristiques principales des candidats en réussite sont les suivantes :

- le candidat présente son dossier RAEP sous un angle différent, sélectionne certains éléments pour en faire un support d'argumentation de ses acquis ; l'exposé du candidat est présenté de façon dynamique et avec conviction,

- le candidat structure un propos, qui fait apparaître des compétences professionnelles acquises (bilan des compétences). Le candidat évoque des perspectives d'évolution et de formation, conscient des domaines professionnels qui restent à investir,
- le candidat s'exprime avec clarté, de manière précise et synthétique,
- le candidat précise les relations entre ses expériences professionnelles et les différentes dimensions du métier de professeur d'EPS, concepteur en établissement scolaire. (par exemple en référence aux dix compétences du métier d'enseignant d'EPS),
- Le candidat montre qu'il a réfléchi à ce qu'est une formation en EPS sur un cursus scolaire. Il révèle sa capacité à travailler au sein d'une équipe pédagogique et éducative.
- le candidat fait la démonstration d'un lien entre son parcours de formation initiale et professionnel et sa conception des responsabilités inhérentes au métier d'enseignant d'EPS en établissement scolaire ; il sait mettre en évidence des « fils rouges » personnels qui conduisent et animent ses convictions dans le cadre de la conception d'une action d'enseignement ou de formation.

Les erreurs récurrentes des candidats sont les suivantes :

- le candidat réalise une reprise stricte du dossier, sous forme de lecture en apposant des mises en œuvres plaquées ou évasives; il restitue son dossier, déjà connu des membres du jury, de manière narrative et récurrente,
- le candidat rencontre des difficultés dans la gestion du temps imparti : l'exposé ne dépasse pas les sept minutes,
- Le candidat exprime de manière répétitive quelques éléments qui le caractérisent, dans un plan peu construit et difficilement repérable par les membres du jury. Il ne dévoile pas ses acquis ou en prend conscience au cours de l'épreuve. Parfois, des difficultés d'expression orales et le stress du à la situation augmentent les difficultés de compréhension de l'exposé,
- Le candidat a, soit trop mis l'accent sur la première partie du dossier, soit trop sur la seconde de manière trop descriptive, sans apporter d'éclairage nouveau ou de relations explicites entre « ce qu'il est et ce qu'il sait faire »,
- Le candidat propose des mises en œuvre génériques dont les justifications restent très évasives. On peut parfois penser que les mises en situation ont été prélevées hors du champ de l'exercice professionnel du candidat, n'ont pas été réellement vécues et analysées,
- Le candidat ne s'est pas suffisamment positionné sur un concours de reconnaissance d'acquis mais tente d'aller davantage sur le champ de l'enseignant d'EPS sans parvenir à définir les contours de la discipline et de l'exercice du métier.

Conseils de préparation pour l'exposé de cette première partie de l'épreuve d'admission:

- le candidat doit se préparer à se projeter dans le rôle de professeur d'EPS titulaire en envisageant les différentes responsabilités inhérentes à ce métier (dans la classe, l'établissement et le système éducatif), sans pour autant les avoir toutes embrassées. Il est attendu qu'il construise cette projection au regard de la valorisation de ses compétences et de ses points forts.
- le candidat doit se préparer à prendre position sur le plan déontologique, didactique, pédagogique, dans le cadre d'un plan précis et structuré où émergent des axes et problématiques professionnels vécus et mis en perspective, qui le caractérisent et induisent des choix en matière d'enseignement.
- Le candidat doit se préparer à analyser son parcours professionnel et ses incidences sur sa pratique quotidienne, en proposant des cadres fonctionnels et personnalisés, qui lui permettent d'être efficient dans la future professionnalité envisagée. Il serait souhaitable que le candidat travaille à partir d'une approche systémique du contexte d'exercice pour définir des choix qui le caractérisent en matière d'activité professionnelle, en toute connaissance des missions de l'enseignant du secondaire,
- le candidat ne peut faire l'économie d'entraînement à la présentation orale afin de mieux contrôler ses émotions, dans le cadre de cette mise en lumière de ses expériences ; son aptitude à valoriser les responsabilités qu'il a assumées ne peut s'exonérer de l'explicitation d'un engagement éthique dans le système éducatif. Le manque évident de préparation et d'entraînement pour l'exposé se traduit souvent par une prestation de piètre qualité.

➤ **L'entretien d'approfondissement des éléments du dossier (20' maximum)**

L'échange, qui succède à l'exposé du candidat, fut prioritairement investi par le jury en le questionnant sur son analyse du fonctionnement d'un établissement scolaire dans le système éducatif, tout en prenant appui sur ses expériences et compétences professionnelles déjà évoquées.



Les caractéristiques principales des candidats en réussite sont les suivantes :

- le candidat s'est approprié les différents textes officiels, en a compris le sens, les exploite, et fait preuve de connaissances institutionnelles suffisantes pour s'interroger sur les enjeux éducatifs actuels, l'organisation et le fonctionnement spécifique des établissements scolaires du second degré ; il s'est construit des repères et peut analyser les conditions de l'exercice du métier en relation avec les acteurs internes de la communauté éducative, connaît les conditions et dispositifs partenariaux,
- le candidat fait état d'une compréhension concernant la manière dont se construit le métier d'enseignant au travers une lecture approfondie des textes officiels : la mise en lien entre les textes régissant l'éducation physique et sportive et les responsabilités qui lui incombent existe,
- le candidat témoigne d'une analyse de la classe dans un établissement au sein du système éducatif : il assoit ses choix didactiques et pédagogiques sur des connaissances institutionnelles et de contexte. Les meilleurs candidats, aux parcours plus « atypiques », réussissent à mettre en synergie leurs compétences et outils professionnels, excentrés du champ strict de l'éducation nationale, avec leur intervention dans le système éducatif,
- le candidat témoigne d'un ensemble de valeurs et d'opérationnalisations, en référence à la compétence « agir en fonctionnaire de manière éthique et responsable ».
- Le candidat présente les qualités d'un professeur d'EPS qui n'est pas un simple « agent applicateur », mais un enseignant « concepteur » éclairé.
- le candidat s'engage avec motivation et conviction dans l'entretien en comprenant le sens des questions posées et en cherchant à y répondre de façon référencée, problématisée mais concise. Il se caractérise par une capacité d'écoute, de dépassement du contexte de sa pratique et peut envisager des nuances dans ses propos ou faire état de « tensions » professionnelles ; il analyse dans l'instant, est réactif sans se contenter d'une simple reprise des éléments de l'exposé ; il fait la démonstration, avec humilité et authenticité, de compétences acquises au cours de l'interactivité avec le jury et sait pointer les loges de développement de son identité professionnelle avec sérénité.

Les erreurs récurrentes des candidats sont les suivantes :

- le candidat présente des difficultés pour entrer dans une réflexion allant de sa propre pratique professionnelle à une extrapolation et analyse du rôle de l'enseignant d'EPS, des apports de la discipline en établissement scolaire,
- les connaissances sur l'organisation et fonctionnement de l'établissement scolaire sont superficielles, voire insuffisantes et ne permettent pas d'inscrire leurs actions, leurs prises de responsabilité de manière concrète au sein de l'établissement et face à la classe (conception formelle du métier évoqué uniquement en classe)
- le candidat a du mal à faire la différence entre enseigner en EPS et en milieu associatif ou sportif (méconnaissance ou peu d'exploitation de la matrice du programme disciplinaire, des textes régissant l'évaluation des élèves aux examens),
- le candidat répond de manière générale, fait appel à des notions ou références sans les définir et les analyser dans le cadre de sa propre pratique ; elles apparaissent hors du champ de ses expériences ou sont évoquées de façon irréaliste ou inexploitable,
- le candidat parvient difficilement à organiser une réponse synthétique et cohérente, et par conséquent donne peu à voir sa réelle motivation ; le candidat se perd dans des propos, qui semblent parfois le dépasser,
- Certains candidats rencontrent des difficultés pour considérer leur parcours professionnel (exemple : activité de remplacement en milieu scolaire) comme source de développement de compétences. Il semble cependant intéressant de questionner les outils professionnels qui les aident à s'adapter aux publics les plus variés. D'autres évoquent le fait que les conditions d'exercice de leur métier (périodes courtes) ne leur permettent pas d'assumer toutes les responsabilités attachées aux missions de l'enseignant ; là encore, la rencontre avec d'autres collègues ou partenaires, la

connaissance des structures et dispositifs du second degré permet d'aborder de manière fine et distanciée l'ensemble des activités de l'enseignant.

Conseils de préparation pour l'entretien de cette première partie de l'épreuve d'admission :

- Il est souhaitable que le candidat puisse, en amont, préparer cette mise en relation de son parcours et des différents rôles qu'il pourrait être amené à assumer dans le système scolaire. Le jury ne peut pas se satisfaire de réponses qui évoquent uniquement le niveau classe, vécue comme un groupe indifférencié ; le candidat doit se préparer à penser la diversité des activités de l'enseignant au sein d'un système complexe, qui s'articule et se fédère autour de textes officiels, identifiés comme des aides à la construction d'un engagement de fonctionnaire d'état et de conception d'une démarche d'enseignement (réformes en cours du système, liaison école – collège et collège-lycée, socle commun, projet académique, axes prioritaires de la politique éducative, lettre de rentrée,... programmes disciplinaires et évaluation aux examens, ... rôles d'un enseignant dans un EPLE,... dispositifs de la politique éducative d'un EPLE, conseil pédagogique, réforme du lycée, rôle de l'association sportive...). Explorer son établissement scolaire d'exercice ou rencontrer différents professionnels d'un établissement permet sans doute de renforcer la connaissance de ces liens fonctionnels entre acteurs de la communauté éducative, mieux en appréhender les différents rôles que l'on peut y tenir, faire état de ses dispositions et compétences professionnelles présentes ou à construire,
- le candidat, après avoir ancré sa réponse dans le contexte spécifique qui est le sien, doit se préparer à investir et se projeter dans un autre environnement (collège, lycée général, lycée professionnel...) pour proposer une mise en perspective de ses propositions et faire état de sa réflexion concernant les enjeux du système éducatif et de la discipline, le parcours de formation de l'élève à l'école et en EPS, les apports spécifiques de la discipline et dispositifs associés au cours du cursus de formation de l'élève,
- Le candidat doit se préparer à répondre de manière concise et cohérente aux questions posées ; éclairer son positionnement et son engagement, révéler sa motivation et son intérêt pour la réflexion pédagogique. Le jury n'attend pas de réponses standardisées, mais organisées de manière personnelle et argumentée.

## **5. Seconde partie de l'épreuve d'admission : la réponse au sujet posé par le jury.**

### **➤ La question initiale :**

La question posée n'est pas destinée à mettre le candidat en difficulté, mais à faciliter l'expression des compétences attendues chez les candidats. Pour la session 2013, la question commune à tous les candidats était la suivante :

<p><b><i>You</i></b>            <b><i>avez</i></b>            <b><i>mentionné</i></b>            <b><i>dans</i></b>            <b><i>votre</i></b>            <b><i>dossier</i></b>            <b><i>RAEP :</i></b></p> <p>« ..... ».</p> <p><b>Justifiez et illustrez en quoi ce propos a une incidence sur vos choix de mises en œuvre et permet de contribuer à la réussite des élèves de la classe, du groupe-classe de :</b></p> <p>.....,</p> <p><b>dans l'activité physique sportive et artistique :</b></p> <p>.....</p>
--

Pour la session 2013, le choix du jury a été celui d'exploiter le dossier présenté par le candidat, en prélevant un extrait significatif et/ou personnalisé de son profil professionnel pour structurer et colorer le sujet, et ainsi mettre le candidat dans des dispositions d'argumentation de ses choix concernant sa pratique professionnelle.

La question incitait le candidat à revisiter, approfondir, consolider ou compléter les propositions faites dans son dossier, à l'aune de la donnée extraite. Elle l'invitait, après l'avoir défini cette donnée dans le contexte et le système éducatif, à envisager ses effets sur la manière de l'activer dans les séquences d'apprentissage, sur la façon de l'inclure et l'opérationnaliser dans sa démarche d'enseignement.

Quelques exemples de thématiques support de la question :

- Mise en projet d'élèves acteurs de leur réussite,
- Prise en compte pédagogique de la diversité et de l'hétérogénéité des élèves,
- Rôles sociaux comme aide aux apprentissages,
- Evaluations et leurs fonctions,
- Sécurité et apprentissage d'une autonomie responsable,
- .....

➤ **L'exposé du candidat et la réponse à la question posée (10' maximum)**

Les caractéristiques principales des candidats en réussite sont les suivantes :

- Le candidat définit en extension la donnée extraite, repère ses articulations avec le contexte et ses enjeux éducatifs, la classe et les transformations attendues, perçoit les conséquences sur sa manière d'enseigner. Il réussit à problématiser la question, en identifie les impacts professionnels (notamment sur ses choix didactiques et pédagogiques), la fait « vivre » dans sa classe. Il envisage les évolutions possibles et ose sortir du cadre, qu'il avait prévu, pour se mettre en perspective au regard de la question posée. La question devient un élément de réflexion et d'investigation, voire de modification de ses choix en matière d'enseignement et propositions de mises en œuvre décrites dans son dossier,
- le candidat construit un exposé structuré, articule et met en lien les termes de l'extrait proposé prioritairement avec les caractéristiques de ses élèves et les apprentissages recherchés. Il sait identifier, prélever, sélectionner les paramètres constitutifs de sa démarche d'enseignement qu'il doit investir pour intégrer les dimensions de l'extrait, et qui influenceront sur les situations d'apprentissage proposées (incidence sur le projet de classe, sur la planification du module de formation, sur les temps de la leçon, sur la nature et forme des dispositifs pédagogiques, sur ses modalités d'intervention...),
- le candidat s'attache à argumenter ses prises de position sur sa manière d'opérationnaliser la donnée, sait mettre en relief des « fils rouges », des points essentiels de l'activité didactique et pédagogique, sur lesquels il s'adossera pour l'activer au regard d'une réussite pour tous les élèves concernés.

Les erreurs récurrentes des candidats sont les suivantes :

- le candidat ignore la question posée ou l'aborde de manière générique et incomplète, sans s'attacher à définir et articuler le sens des termes de l'extrait avec l'activité professionnelle d'un enseignant d'EPS; il ne la perçoit pas comme en lien avec ses propositions contenues dans son dossier. Il se limite souvent à reprendre littéralement la situation qu'il avait proposée, sans mettre en évidence les conceptions sous tendues,
- le candidat ne définit pas les termes utilisés ne permettant pas ainsi de construire l'échange avec le jury sur des bases communes,
- le candidat s'appuie parfois sur un contexte et une réalisation pédagogique fictive, énonce des propositions théoriques excentrées de sa réalisation pédagogique,
- le candidat présente les contours et incidences de la donnée extraite, sans prendre en compte les éléments présents dans le dossier RAEP, ou proposer d'autres conditions et aménagements de l'activité d'apprentissage des élèves.

- le candidat maîtrise le temps d'exposé en se bornant à répéter les mêmes choses pour tenter d'aller au bout des dix minutes.

Conseils de préparation pour l'exposé de cette seconde partie de l'épreuve d'admission :

- le candidat peut se préparer à définir et analyser les termes d'une question, chercher à comprendre son sens et articulation avec l'activité d'enseignement du professeur et d'apprentissage des élèves, délimiter les paramètres de son activité professionnelle qu'il pourra questionner, les mettre en relation avec ce qui a été choisi au plan didactique et pédagogique dans son dossier. C'est la mise en relation des termes de la question avec les leviers professionnels identifiés dans sa démarche d'enseignement qui doit guider la réponse du candidat et sa proposition de nouvelles mises en œuvre concrètes, si besoin.

Il s'agit bien d'approfondir les éléments constitutifs de la conception de son action éducative, de la concrétisation de sa démarche d'enseignement dans les situations d'apprentissage, où les acquisitions motrices, méthodologiques et sociales sont effectivement envisagés pour l'ensemble des élèves,

- le candidat doit se préparer à aborder la question d'un point de vue institutionnel (en référence notamment avec les textes de la discipline et principalement les programmes), en relation avec l'analyse de son contexte d'enseignement et les problématiques éducatives qui s'en dégagent. Il doit l'investir d'un point de vue pratique : les cadre fonctionnels qui fondent son activité d'enseignant et ses choix qui sont à maîtriser en amont (formalisation de projet de classe, caractérisation de ses élèves dans leur diversité et singularité, outils et méthode de programmation de son enseignement et d'une leçon, caractéristiques des situations d'apprentissage des élèves, contenus d'enseignement adaptés aux besoins des élèves, outils et méthodes d'évaluation des élèves, traitement de l'hétérogénéité des élèves, usage du numérique comme aide aux apprentissages...) afin d'approfondir et d'argumenter sa réponse le jour de l'épreuve. Le candidat doit se préparer à maîtriser un cadre théorique qui articule les différents concepts utilisés et à mettre en synergie les éléments jugés essentiels dans l'acte d'enseigner afin d'être précis et au clair sur sa démarche d'enseignement,

- Le candidat peut se préparer à l'utilisation de différents supports de communication pour clarifier son propos (dessins, schémas,...)

- Le candidat doit porter son attention sur l'ensemble des élèves, leurs caractéristiques et besoins de formation hétérogènes, afin que ses propositions s'inscrivent dans un souci de réussite de tous.

### ➤ ***L'entretien d'approfondissement de la réponse du candidat (20' maximum)***

L'entretien doit être à nouveau l'occasion pour le candidat, dans le cadre d'un échange avec le jury, de révéler et de valoriser ses compétences. Cet échange permet d'approfondir la réponse du candidat, d'élargir le questionnement sur sa connaissance réfléchi du fonctionnement d'un établissement scolaire et des conditions d'exercice du métier de professeur d'EPS en responsabilité. Il fut prioritairement investi par le jury par des questions concernant l'organisation/fonctionnement de la discipline dans un établissement scolaire et ses apports spécifiques au parcours de formation d'un élève, l'activité d'apprentissage des élèves dans une classe en EPS.

Les caractéristiques principales des candidats en réussite sont les suivantes :

- Le candidat réussit à établir avec le jury une relation qui éclaire précisément les procédures d'intervention qu'il utilise pour rendre efficiente son activité d'enseignement et par la même, l'activité d'apprentissage des élèves. Le candidat a structuré un lien entre sa réalisation pédagogique, son exposé pour faire cheminer le jury vers une compréhension de ce qu'il est, de ce qu'il fait ou pourrait faire,
- le candidat est réactif et capable de préciser et d'approfondir ses propos de manière structurée, référencée ou problématisée par rapport à la thématique de la question,
- le candidat est capable de prendre de la hauteur, d'argumenter ses choix et prises de position. Les trois éléments suivants s'avèrent explicites et mis en relation: les différents groupes d'élèves qui

apprennent dans une activité physique sportive et artistique support, un contexte (établissement, classe) qui met en exergue des priorités et un système qui définit des orientations éducatives,

- le candidat soutient des choix qui relèvent d'une conception avérée et pertinente de l'enseignement, s'engage en osant des mises en perspective de son activité professionnelle. Il se permet, de façon nuancée mais authentique et réaliste, de proposer des solutions (enrichir, compléter, transformer) afin d'améliorer le contexte et/ou les conditions d'exercice du métier dans lequel il a été amené à intervenir.

Les erreurs récurrentes des candidats sont les suivantes :

- la question n'a pas été investiguée et le candidat se borne souvent à reformuler la seconde partie de son dossier, sans éclairage supplémentaire,
- le candidat connaît peu la forme scolaire de l'activité physique sportive et artistique, l'EPS et ses programmes,
- le candidat aborde les aspects théoriques de la réponse sans impacter sur l'activité d'apprentissage de l'élève, ou se cantonne à l'aspect organisationnel et fonctionnel de la classe sans prise en compte des enjeux institutionnels et éducatifs,
- le candidat présente de difficultés à répondre aux questions (réponses longues ou courtes non argumentées, difficultés de définir les notions utilisées, connaissances superficielles concernant l'EPS, l'établissement scolaire...).

Conseils de préparation pour l'entretien de cette seconde partie de l'épreuve d'admission :

- Le candidat peut se préparer à l'épreuve en observant l'activité d'un élève en apprentissage et en se dotant d'outils qui permettent d'analyser les processus et procédures que l'élève engage lorsqu'il progresse : obstacles et difficultés rencontrées au cours de l'apprentissage, ressources à mobiliser pour les résoudre et développer de nouvelles compétences, conduite initiales et transformations recherchées, compétences méthodologiques visées...
- Le candidat peut se préparer à l'épreuve en observant l'élève qui apprend dans un groupe/ une classe et analyser les interactions entre élèves, entre l'élève et la tâche d'apprentissage proposée, identifier les axes d'un projet de classe, de manière à développer des attitudes et compétences propices à la mise en place d'un climat positif du groupe,
- Le candidat peut se préparer à l'épreuve en interrogeant les différentes modalités d'évaluation qu'il utilise, au service de la progressivité des apprentissages des élèves; le traitement de l'hétérogénéité des élèves s'avère à questionner au cours de la leçon (formes de regroupements des élèves,...), et des situations d'apprentissage (adaptation/régulation/ différenciation),
- Le candidat doit s'interroger sur les conditions de mise en œuvre d'un projet pédagogique d'EPS et d'association sportive, en relation avec le projet d'établissement. La contribution spécifique de la discipline à la politique éducative de l'EPL, les différents rôles que peut assumer un professeur d'EPS pour favoriser la réussite des élèves de l'établissement sont à investir au regard des enjeux et orientations institutionnels.

## **6. Conclusion.**

L'épreuve d'admission et ses différentes séquences sollicitent la réflexion du candidat sur le rôle d'un enseignant d'EPS, les responsabilités qu'il doit assumer dans la classe et dans un établissement scolaire du second degré.

A ce titre, les enjeux éducatifs actuels, les réformes en cours, les dispositifs mis en place, la contribution de la discipline à la politique éducative, l'organisation et fonctionnement d'un établissement scolaire sont à connaître et à analyser afin de mieux mettre en lumière les compétences professionnelles acquises et déjà développées au cours de son parcours professionnel.

Faire preuve de dispositions et d'aptitudes pour continuer à cheminer et faire évoluer sa réflexion professionnelle reste complexe et ambitieux mais révèle une réelle dynamique personnelle et volonté d'engagement dans le service public d'éducation.